

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 18 Février 2015 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Dominique DESCHAMPS,
Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Séverine
LEGER, Sophie LEROUX.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT , Louis ACONIN, José
THIEBAUT, Jacques LEVASSEUR, Eric BRIESMALIEN,
Bernard HOUYVET, Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Céline PRIGENT, ayant donné
pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, M. Philippe
LANOIS, ayant donné pouvoir à M. Laurent MAROT.

ABSENT (S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 10 Décembre 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
de voter le compte-rendu de la précédente réunion.

2) Convention Tour Roland :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Considérant l'état d'avancement des travaux à la Tour Roland,
- Considérant le projet de convention tripartite entre la Commune, l'Association et la Communauté de communes du Pays des sources,
Décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer le document et toute pièce se rapportant à cette affaire.

3) Acquisition de terrains :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (une abstention : M. José THIEBAUT), d'acquérir de Mme Chantal CHATEL, les terrains suivants :

- ZI 51, lieudit « le village ouest », pour 23a 70ca,
- ZI 97, lieudit « la Croix Jacques Pluche », pour 9a 65ca,
- D 86, lieudit « la Couture », pour 4a 17ca ;
- H 1492 & 1495, lieudit « le village est », pour 196 m², le tout pour un montant de 5 800 €.

4) Société LEDEX :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de prendre une délibération de principe pour expérimenter un nouvel éclairage « intelligent » via la Société LEDEX et déposer un dossier auprès des instances concernées afin d'obtenir des aides financières en cas d'acquisition de ce nouveau matériel pour l'éclairage public.

5) Délégation au Maire pour ester en justice :

Comme le prévoit le Code Général des Collectivité Territoriales, article L 2122-22, 16°, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation au Maire pour « intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle », le Maire pourra subdéléguer cette fonction dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT, c'est-à-dire à un Adjoint, ou à un Conseiller Municipal.

6) Résolution générale Congrès des Maires de France :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'appuyer la résolution présentée lors du 97^e Congrès des Maires de France, qui regrette la baisse des dotations de l'Etat, qui doit être corrigée, car elle va diminuer l'investissement et affaiblir les Services publics ; qui demande également que la commune reste l'échelon de proximité dans la réforme territoriale. Cette résolution est prise à la majorité des voix (une abstention : M. Frédéric BRIESMALIEN).

7) Demande de subvention parking poids-lourds :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (1 contre : M. Frédéric BRIESMALIEN), de solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention pour la réalisation d'un parking poids lourds rue des Senteurs. Coût : 256 580,90 € HT.

8) Demande subvention aménagement rue de la Misacard :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement de la rue de la Misacard, à partir de la rue du Tacot jusqu'à l'Eglise. Ceux-ci consisteront en l'enfouissement des réseaux, le remplacement des canalisations d'eau potable et la création d'une sente cycliste et piétonne arborée sur les deux côtés de la voie. Coût : 675 000 € HT.

9) Demande subvention création aménagement cantine :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional ou de l'Etat pour la création d'une cantine, d'un accueil périscolaire et d'une bibliothèque sur un terrain appartenant à la commune, rue du Tacot. Coût : 1 290 000 € HT.

10) Marché plateaux ralentisseurs :

L'ADTO ayant rendu son rapport d'analyse des offres pour le marché à bons de commande concernant la réalisation des plateaux ralentisseurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre EUROVIA. M. le Maire est délégué pour la signature du marché et de toute pièce se rapport à cette affaire.

11) Facturation cantine :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la facturation à la cantine scolaire comme suit : lorsqu'un enfant est malade et que la Mairie a été prévenue dès le 1er jour d'absence, ne sera facturé aux parents que le prix du repas (hors animation cantine).

Le

Le Maire,

Thierry FRAU